

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12/11/2018

Dossier complet le

12/11/2018

N° d'enregistrement

2018-7412

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement pour la création d'une parcelle agricole sur la commune de Parentis-en-Born.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA PETITOT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BANOS Olivier

RCS / SIRET

7 5 0 9 0 2 7 7 7 0 0 0 1 0

Forme juridique

Société Civile d'Exploitation Agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
47 b)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de moins de 25 ha (12,272 ha sont concernés) en vue de la création d'une parcelle agricole.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichage est la mise en culture biologique des terres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Coupe et abattage des Pins, enlèvement des souches, broyage des débris végétaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue (6 ans minimum) entre des haricots verts, des carottes, du maïs et des cultures d'hiver principalement. La phase d'exploitation concernera la mise en culture des terres.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	12 ha 27 a 20 ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Lande des Moulies"
40 160 Parentis-en-Born

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 2' 0" O

Lat. 44° 22' 6" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Plantation et boisement de Pins maritimes (15 ans environ). Sous-strate dominée par la bruyère à balais et l'Ajonc d'Europe.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Parentis-en-Born est dotée d'un PLU, approuvé le 13 novembre 2013.

Elle appartient au SCoT du Born. Le projet est situé dans une zone naturelle "N", aucune prescription interdit le défrichement pour la mise en culture.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF et d'arrêté de biotope sur le périmètre du projet. La ZNIEFF 2 Zone humide d'arrière dune du Pays de Born se trouve à 3 km
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Parentis-en-Born n'appartient pas au Parc naturel Régional des Landes de Gascogne (le PNRLG est présent à 6,26 km au Nord).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de grande voie de circulation à proximité du projet. Le plan de prévention des bruits lié à l'aérodrome de Biscarrosse n'atteint pas le site du projet.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors du site inscrit «Etang landais nord» SIN 0000200
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Parentis-en-Born n'est ni concernée par un plan de prévention des risques naturels ni des risques technologiques. Cependant 7 ICPE sont présentes sur la commune : AGRALIA / ANTARCTIC FOODS / LEGUM'LAND / PERROU & FILS VALPAQ / VERMILION / CECA S.A.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "FR7200714 Zones humides de l'arrière dune du pays de Born" est situé à 1,9 km au Sud du Projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans la nappe superficielle : 1 Forage de 20 m de profondeur et un débit de 30 m3 pour l'irrigation
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage. Pas de détournement de fossé ou cours d'eau.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de terrassement de prévu
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de défrichement Suppression de 12ha 27a et 20ca à caractère forestier. Faible diversité floristique due aux itinéraires sylvicoles. Strate herbacée peu développée, composée essentiellement de Bruyères et Ajoncs sans intérêt écologique particulier.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pratique d'une Agriculture Biologique

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace forestier. Création d'un espace agricole.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Parentis est concernée par : Feu de forêt , Mouvement de terrain/Tassements différentiels, Phénomène lié à l'atmosphère, séisme et Transport de marchandises dangereuses.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première habitation se situe à 850 m au Sud du projet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, pour la préparation de la parcelle et en phase culture
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Limité à 2 journées par an, lors des épandages de matière organique
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et agricole, pas de rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltré et réalimente la nappe superficielle. Ruissellement négligeable.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Agriculture Biologique mise en place : pas ou peu de pollution De plus, la mise en place d'une bande enherbée captera d'éventuel métabolite.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une parcelle agricole de 12ha 27a et 20ca

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Respect de la "Charte des bonnes pratiques agricoles de défrichement dans les Landes" :

- Parentis-en-Born : + de 70 % boisés (80,35 %).

Faible impact du défrichement dans une commune très boisée. Dominance de la monoculture du Pin sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore.

Absence d'habitats protégés. Création d'un milieu ouvert, favorable au développement de nouvelles espèces.

Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture.

Pratique d'une Agriculture Biologique qui limite la pollution et les impacts sur les milieux naturels, les eaux...

Une anticipation des incidences sur le milieu naturel permet d'apporter un certain nombre de mesures d'accompagnement. Elles réduiront de façon efficace les impacts pressentis en phase travaux.

Considérant l'ensemble de ces éléments, le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Diagnostic Faune-Flore simplifié dans le cadre de l'examen au cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Commensacq le 9/11/18

Signature


SCEA PETITOT
 5350 PERPRISE DE TUYAS
 40210 COMMENSACQ
 Tél. 05 58 07 17 65 Fax 05 58 83 91 05
 SIRET 750 902 777 00010
 TVA INTRACOMM FR34750902777

SCEA PETITOT
2 350 Perprise de Cantegrit
40 210 COMMENSACQ

Diagnostic Faune-Flore simplifié
dans le cadre de l'examen au cas par cas

COMMUNE DE PARENTIS-EN-BORN (40)

MOUSSARD Guillem / FASAN Loïc

Février 2018

Sommaire

I	DESCRIPTION DU CONTEXTE.....	4
	I.1 Généralité.....	4
	I.2 Localisation géographique.....	5
	I.3 Contexte hydrographique.....	8
	I.4 Reportage photographique.....	10
II	CONTEXTE PATRIMONIAL.....	13
	II.1 Patrimoine naturel.....	13
	II.1.a Zonage d'inventaire naturel.....	13
	II.1.b Zonage réglementaire naturel.....	13
III	FLORE.....	18
	III.1 Milieu 2 : Parcelle agricole.....	20
	III.2 Milieu 2 : Pins maritimes sur lande à Erica et Ulex.....	21
	III.3 Milieu 3 : Pins maritimes sur lande aquitano-ligérienne.....	22
	III.4 Milieu 4 : Pins maritimes sur lande aquitano-ligérienne.....	23
IV	FAUNE.....	24
	IV.1 Amphibiens.....	24
	IV.2 Reptiles.....	24
	IV.3 Entomofaune.....	24
	IV.4 Avifaune.....	24
	IV.5 Mammifères.....	26
V	CONCLUSION.....	29
VI	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	31

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique	6
Planche 2 – Situation cadastrale.....	7
Planches 3 – Contexte hydrographique	9
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel	17
Planche 5 – Cartographie des habitats	19
Planche 6 – Espèces patrimoniales	28
Planche 7 – Enjeux écologiques	30

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000.....	14
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000.....	15
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site.....	18
Tableau 4 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections.....	25
Tableau 5 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections	27
Tableau 6 : Inventaires réalisés sur le site	31

Liste des Figures

<i>Figure 1 : Plan de masse du projet</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 : Localisation des prises de vue</i>	<i>10</i>
<i>Figure 3 : Prise de vue n°1.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 4 : Prise de vue n°2.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 5 : Prise de vue n°3.....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 6 : Prise de vue n°4.....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 7 : Milieu 2.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 8 : Milieu 2.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 9 : Milieu 3.....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 10 : Milieu 4.....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 11 : Fauvette pitchou.....</i>	<i>26</i>

I DESCRIPTION DU CONTEXTE

I.1 Généralité

La SCEA Petitot demande le défrichement de 12,272 ha à des fins d'agriculture biologique.

Ces terrains étant de vocation sylvicole, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de cette parcelle agricole.

Compte tenu de la surface mise en jeu, inférieure à 25 ha, la SCEA Petitot réalise un dossier de demande d'examen au cas par cas pour cette demande portant sur 12,272 ha.

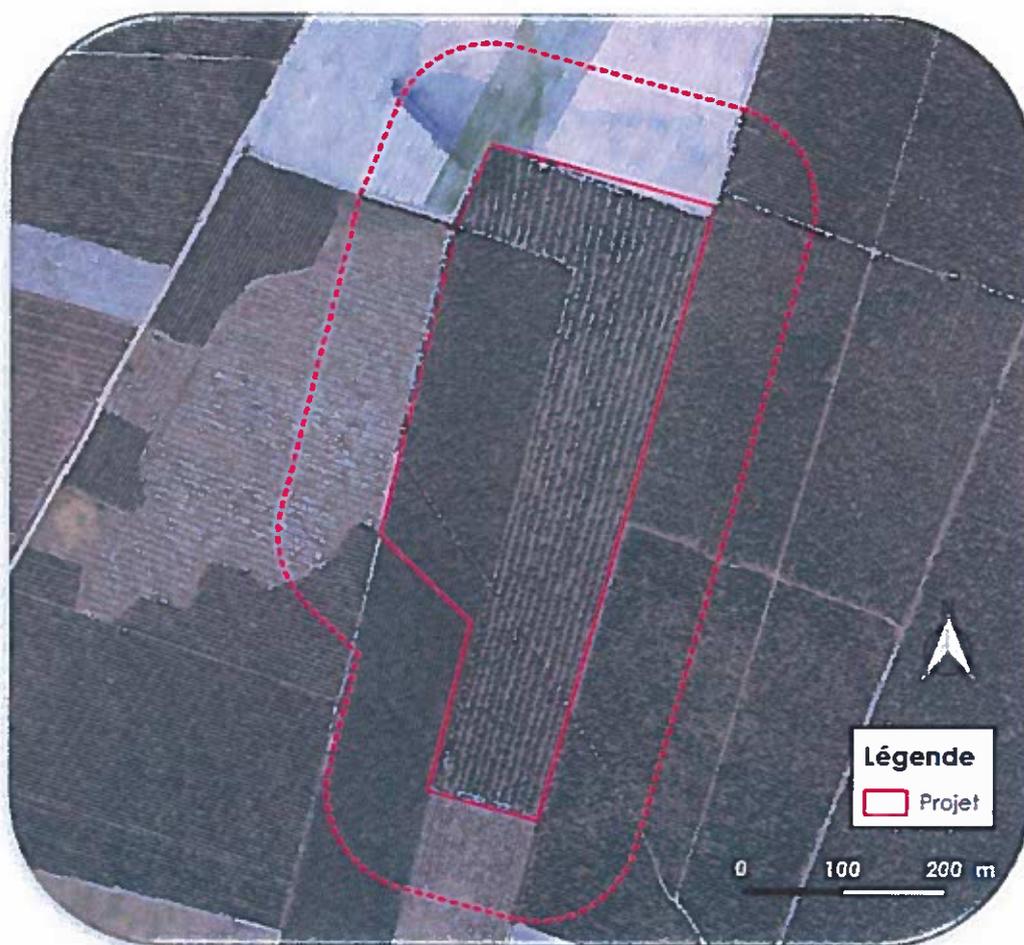


Figure 1 : Plan de masse du projet

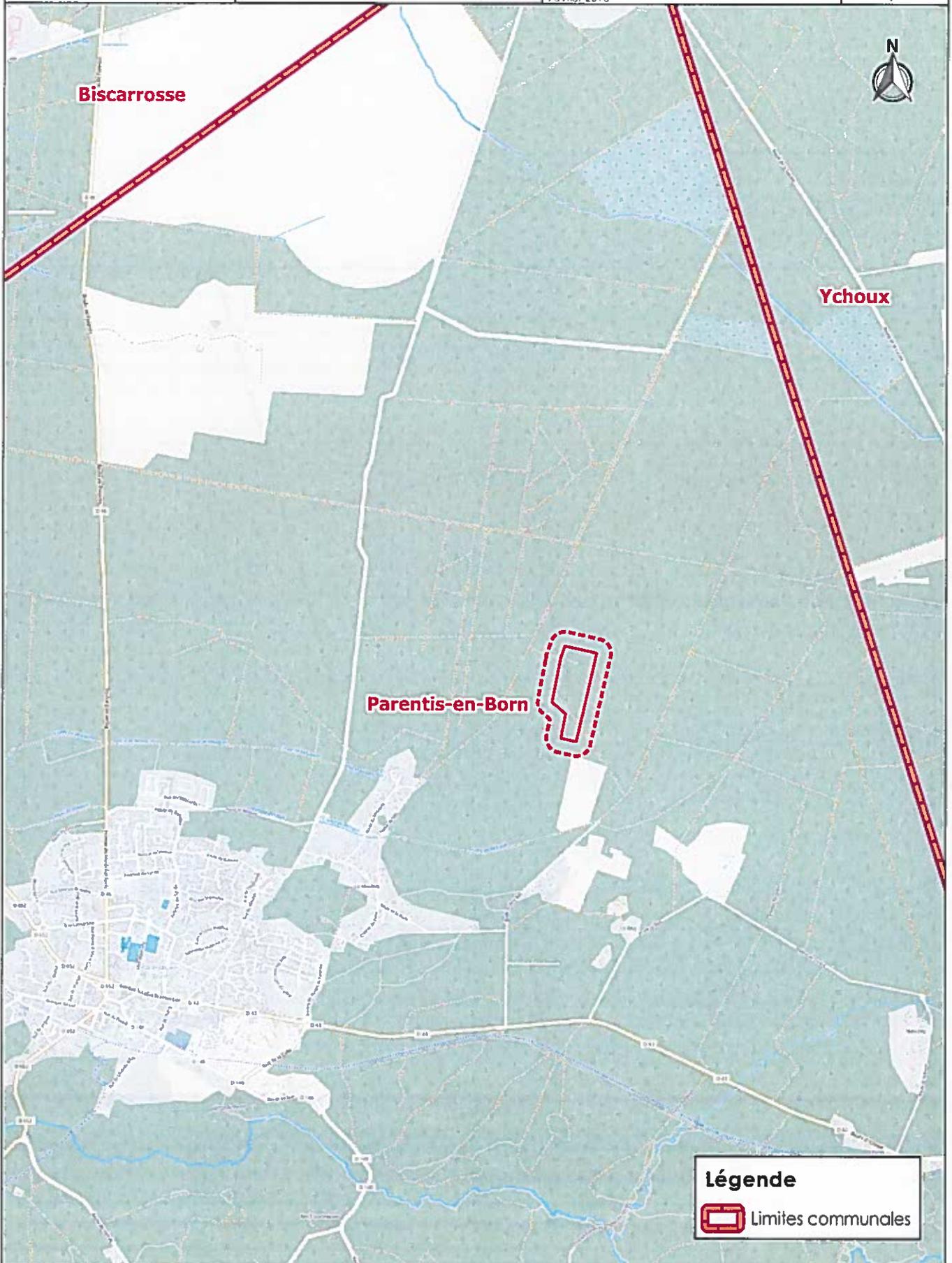
Dans le cadre de cette mission, et afin de ne pas sous-estimer les éléments à prendre en compte dans le projet, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore simplifié du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

I.2 Localisation géographique

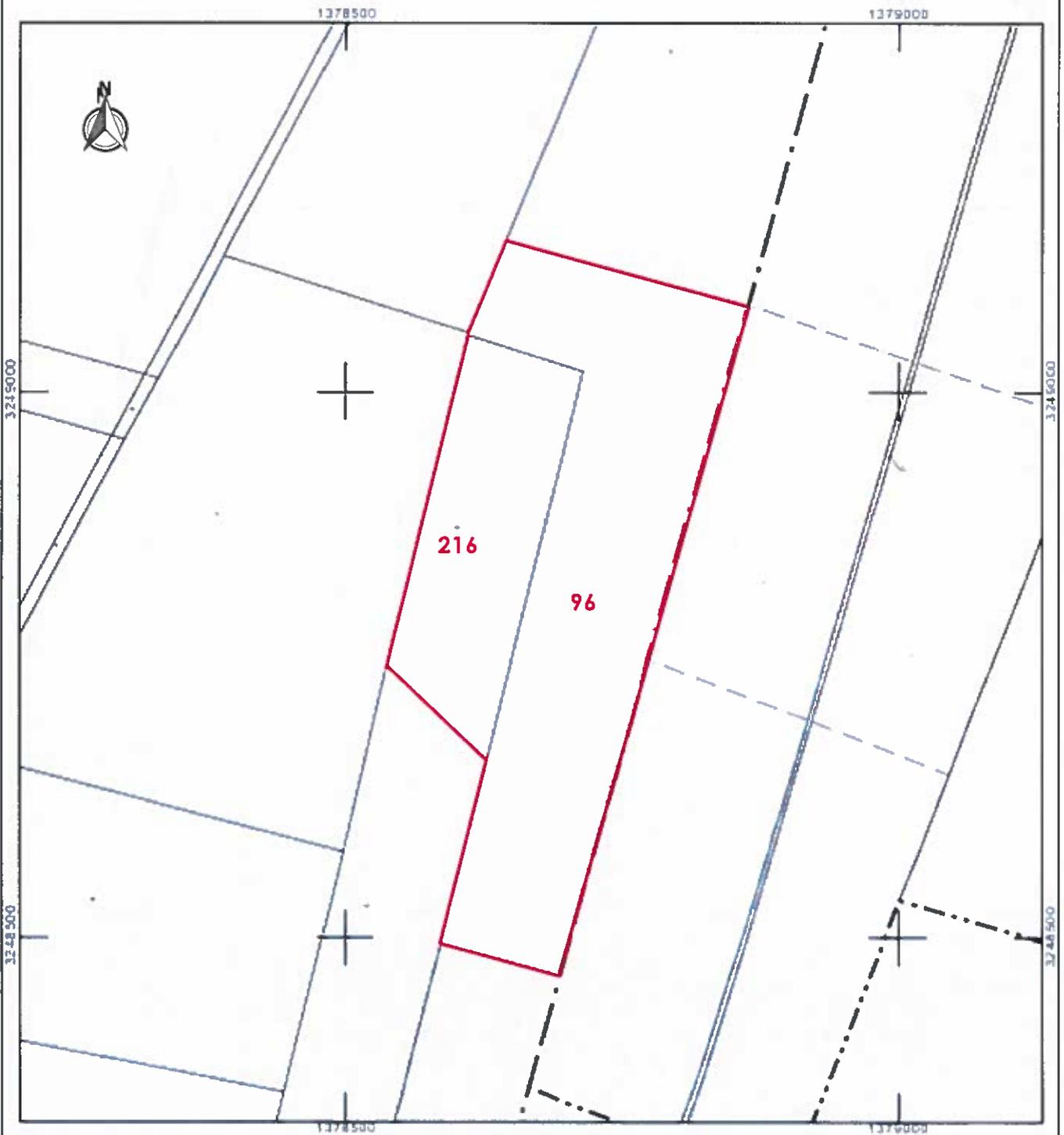
Le projet agricole se trouve sur la commune de Parentis-en-Born appartenant au département des Landes. Il se situe à environ 67 km au Nord-ouest de la commune de Mont-de-Marsan (40) et à environ 65 km au Sud-ouest de la métropole bordelaise (33). Le lieu-dit où se situe le projet est « Lande des Moulies », situé au Nord-est du territoire communal de Parentis-en-Born.





Légende

 Projet (Section AN)



I.3 Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant de la **Craste de Bellique**, au niveau de la zone hydrographique S312 « Le ruisseau des Forges du confluent du barat du Tailleur au confluent de la Pave ».

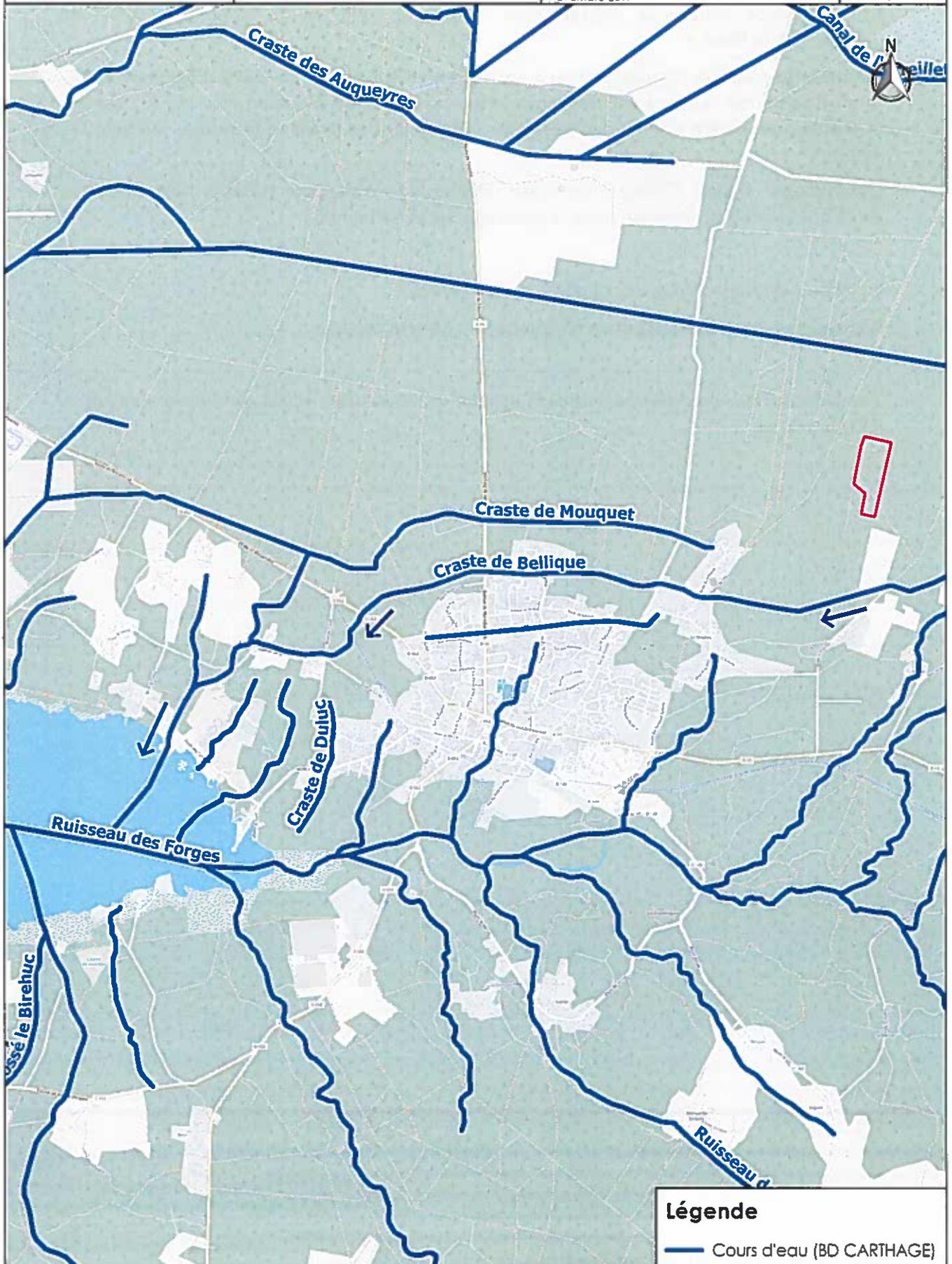
La craste de Bellique mesure environ 8 km de long et est codifié S3--2222. Elle coule à 630 m au Sud du site. L'eau s'écoule ensuite dans La Craste de Mouquet (S3100570) vers le Sud-ouest sur 1,5 km avant de se jeter dans l'**Etang de Biscarrosse-Parentis**, codifié S31-4003.

L'eau intègre ensuite l'Etang d'Aureilhan (FRFL9) afin d'atteindre l'**Océan Atlantique** en suivant le courant de Mimizan entre chaque plan d'eau rencontré.

Le réseau hydrographique au niveau du projet est nul.

Aucune zone humide élémentaire n'est présente dans le secteur.

L'ambiance potamologique générale du secteur est présentée sur la planche graphique 3 (BD Carthage).



I.4 Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure graphique suivante. Elles ont toutes été réalisées en Février 2018.

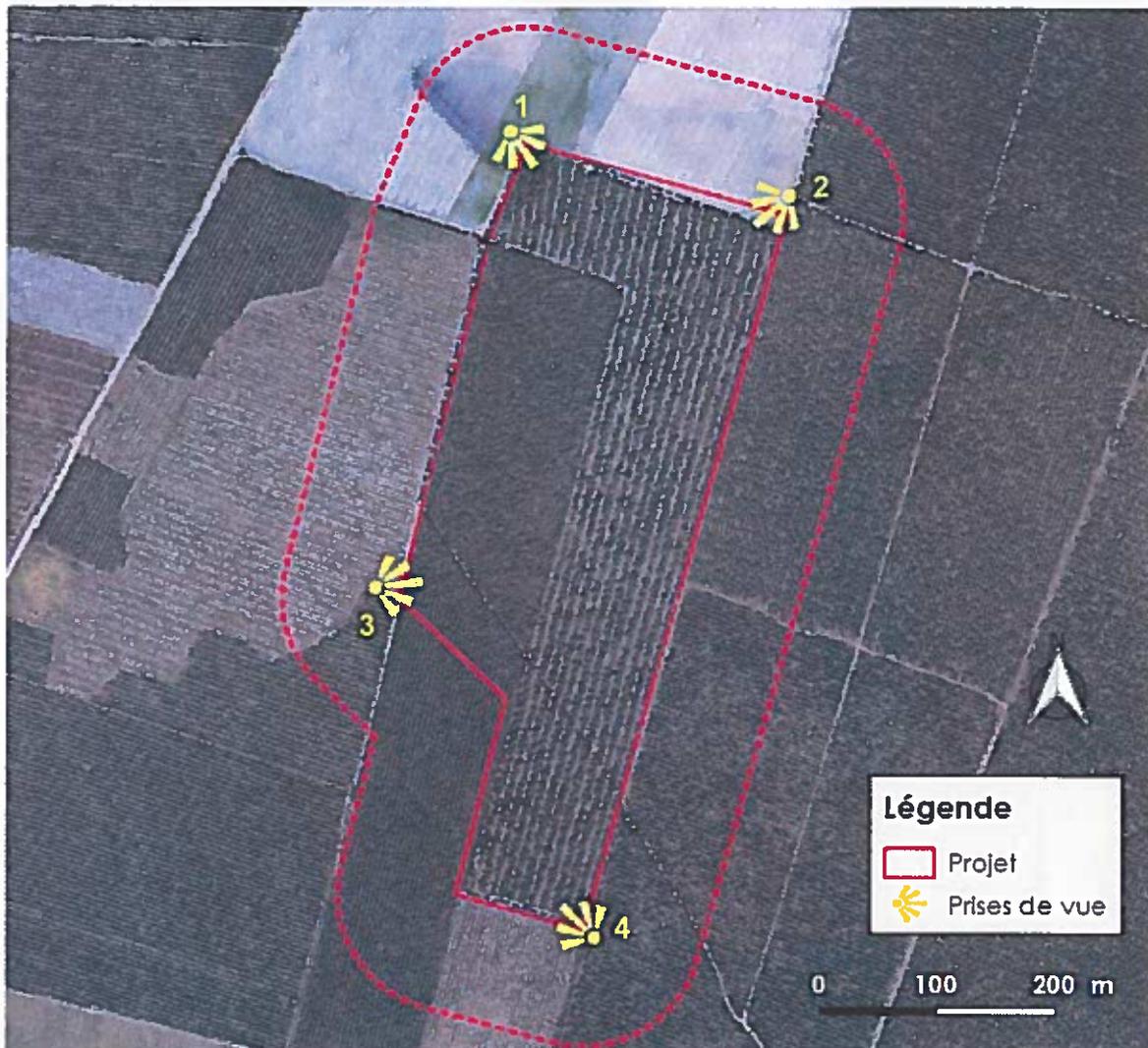


Figure 2 : Localisation des prises de vue



Figure 3 : Prise de vue n°1



Figure 4 : Prise de vue n°2



Figure 5 : Prise de vue n°3



Figure 6 : Prise de vue n°4

II CONTEXTE PATRIMONIAL

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de 10 kilomètres autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

II.1 Patrimoine naturel

II.1.a Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 2: Zones humides d'arrière-dune du pays de Born, n° 720001978**

Cette zone possède une superficie de 12 820,37 ha répartie sur 8 communes (dont Parentis-en-Born), de Mimizan jusqu'à Labouheyre.

L'intérêt de cette zone est basé sur des critères patrimoniaux qui sont écologiques, faunistiques, floristiques et paysagers. En effet, les zones humides d'arrière-dune du pays de Born constituent un ensemble original de dunes, landes, tourbières, pelouses et forêts qui abritent une faune très intéressante comme la Salamandre, le Fadet des Laïches ou encore la Loutre d'Europe.

Le projet est situé à 3,0 km au Nord de cette ZNIEFF de type 2.

II.1.b Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, la commune est concernée par :

- **Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : PNR0000001**

Situé au cœur du massif des Landes de Gascogne, le territoire du Parc Naturel Régional correspond approximativement au bassin versant de la Leyre. Il s'inscrit au cœur des Landes de Gascogne, étendue plate et naturellement mal drainée entre l'Océan Atlantique, la Garonne et l'Adour. Autrefois caractérisé par ses étendues de landes marécageuses, le territoire du Parc se situe aujourd'hui au cœur du plus grand massif forestier cultivé d'Europe occidentale. Il recèle un patrimoine naturel riche dont la préservation constitue un enjeu majeur. En effet, en plus des richesses de la forêt du Plateau Landais, le territoire du Parc présente un réseau hydrographique important : la Leyre, ses affluents et son delta.

Le projet s'inscrit à 6,26 km au Sud du périmètre du Parc Naturel Régional.

- **Natura 2000 (Directive Habitat) : Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born, FR7200714**

Le périmètre du site s'étend sur 14 950 ha et englobe 15 communes (dont Pontenx-les-Forges). Il a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) car il possède un vaste système de plans et de cours d'eau formé à l'arrière du cordon dunaire côtier. De nombreuses espèces rares ou menacées se développent sur les rives soumises au marnage. Malgré leur faible superficie, les habitats tourbeux sont riches et certains sont très bien conservés. Ces habitats présentent une forte sensibilité à la surfréquentation et aux modifications du régime hydraulique.

Le projet est situé à 1,9 km au Nord de ce site protégé au titre de Natura 2000.

Les habitats protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant (extrait du FSD), avec, en gras, les habitats prioritaires :

Habitat	Statut habitat	Représentativité sur le site	Etat de conservation sur le site
1230-2 Végétation des fissures des rochers thermo-atlantiques	Intérêt Communautaire	On le trouve uniquement sur les enrochements anthropiques des rives du courant de Mimizan.	Bon
1330-2 Prés salés du schorre moyen	Intérêt Communautaire	Cet habitat est uniquement répertorié sur la partie basse de l'embouchure du courant de Mimizan.	Bon
1420-1 Fourrés halophiles thermo-atlantiques	Intérêt Communautaire	Egalement situé à l'embouchure du courant de Mimizan, cet habitat se localise sur la partie moyenne, dans la zone de battement des marées.	Bon
2110-1 Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	Intérêt Communautaire	Très localisé, on ne trouve cet habitat qu'à l'embouchure du courant de Mimizan dans la zone de battement des marées.	Bon
2130-2 Dunes grises des côtes atlantiques 2130-5 Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	Prioritaire	Habitats localisés, ils se développent en îlots épars dans toutes les arrières-dunes sèches à sous-bois ouvert qui bordent les rives ouest et nord-ouest des étangs de Cazaux-Sanguinet, de Biscarrosse-Parentis, d'Aureilhan et des deux rives de Sainte-Eulalie et de Mimizan.	Inadéquat
2170-1 Dunes à Saules des dunes	Intérêt Communautaire	Les dunes à saules des dunes sont uniquement localisées à l'embouchure du courant de Sainte-Eulalie.	Inadéquat
2180 Dunes boisées Habitats déclinés rencontrés : 2180-2 2180-3 2180-4 2180-5	Intérêt Communautaire	Ces habitats et, notamment l'habitat 2180-5, sont très fréquents sur le site. Ils sont localisés dans toutes les arrières-dunes boisées humides à sèches qui bordent les rives Ouest et Nord-ouest des étangs et de deux rives courants de Sainte-Eulalie et de Mimizan.	Inadéquat
2190-3 Bas-marais dunaires 2190-5 Roselières et cariçaies dunaires	Intérêt Communautaire	Localisé à l'embouchure du courant de Mimizan.	Inadéquat

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Aucun habitat recensé dans le cadre du site Natura 2000 n'est présent sur le périmètre d'étude.

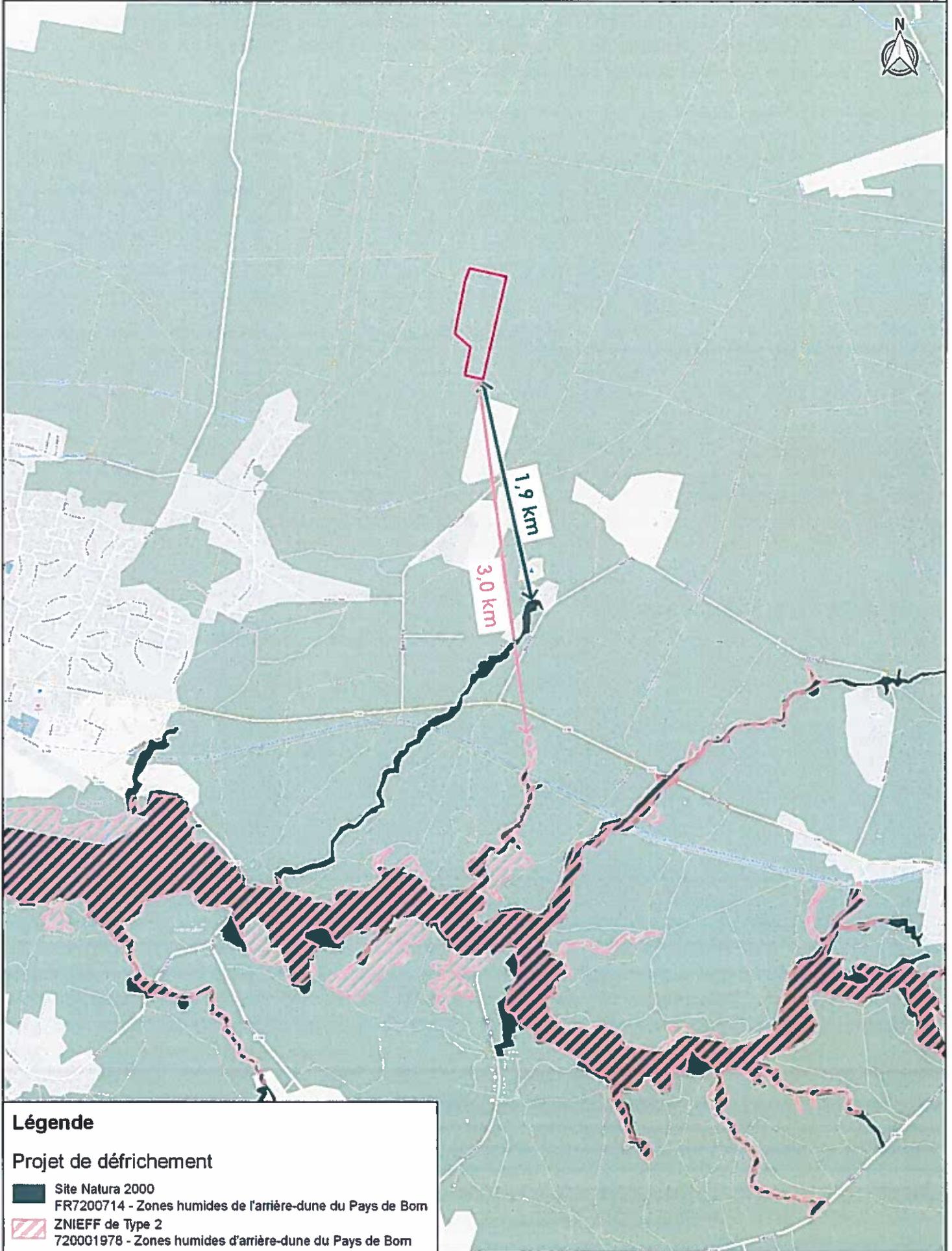
Au vu de la nature de la végétation des terrains du projet, les relations potentielles entre les habitats du site et les habitats protégés du Natura 2000 seront très limitées.

Les espèces protégées dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant (extrait du FSD) :*

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Etat de conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Intérêt Communautaire	Bonne et stable	Favorable
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Intérêt Communautaire	Très rare Diminution rapide	Mauvais
	Grand Rhinolophe (chauve-souris)	<i>Rhinolophus ferrumequi num</i>	Prioritaire	Rare	Mauvais
	Petit Rhinolophe (chauve-souris)	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Intérêt Communautaire	Présence à confirmer	Inconnu
	Barbastelle d'Europe (chauve-souris)	<i>Barbastella barbastellus</i>	Prioritaire	Commune	Mauvais
	Murin à oreilles échancrées (chauve-souris)	<i>Myotis emarginatus</i>	Intérêt Communautaire	Très rare	Mauvais
	Grande noctule (chauve-souris)	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Inadéquat
Tortues	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Inadéquat
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Intérêt Communautaire	Inconnue	Mauvais
	Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Intérêt Communautaire	Très rare	Inadéquat
	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
Insectes	Cordulie à corps fin	<i>Euphydryas aurinia</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
	Leucorrhine à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
	Isoète de bory	<i>Isoetes boryana</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
Plantes	Faux cresson de Thore	<i>Thorella verticillatinundata</i>	Intérêt Communautaire	Inconnue	Inadéquat
	Fluteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Intérêt Communautaire	Très rare	Mauvais

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Dans le cadre de cette étude aucune des espèces citées ci-dessus n'a été recensée sur le site. De plus, étant donné la nature de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de ces espèces (inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux et aux zones humides pour la plupart) apparaît faible.



Légende

Projet de défrichement

- Site Natura 2000
FR7200714 - Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born
- ▨ ZNIEFF de Type 2
720001978 - Zones humides d'arrière-dune du Pays de Born

III FLORE

Lors des investigations de terrain, 4 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

1. 31.23 Landes atlantiques à Erica et Ulex
2. 31.2393 Lande aquitano-ligérienne
3. 42.813 Pins maritimes des Landes
4. 82.11 Parcelle agricole

Au vu des itinéraires sylvicoles menés sur le secteur, aucun habitat présent sur le site n'est considéré comme habitat communautaire ou prioritaire au titre de la directive de l'Union européenne 92/43/CEE.

Les 4 formations végétales identifiées sur la zone d'étude sont rapportées dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE et habitat européen.

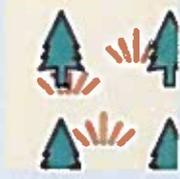
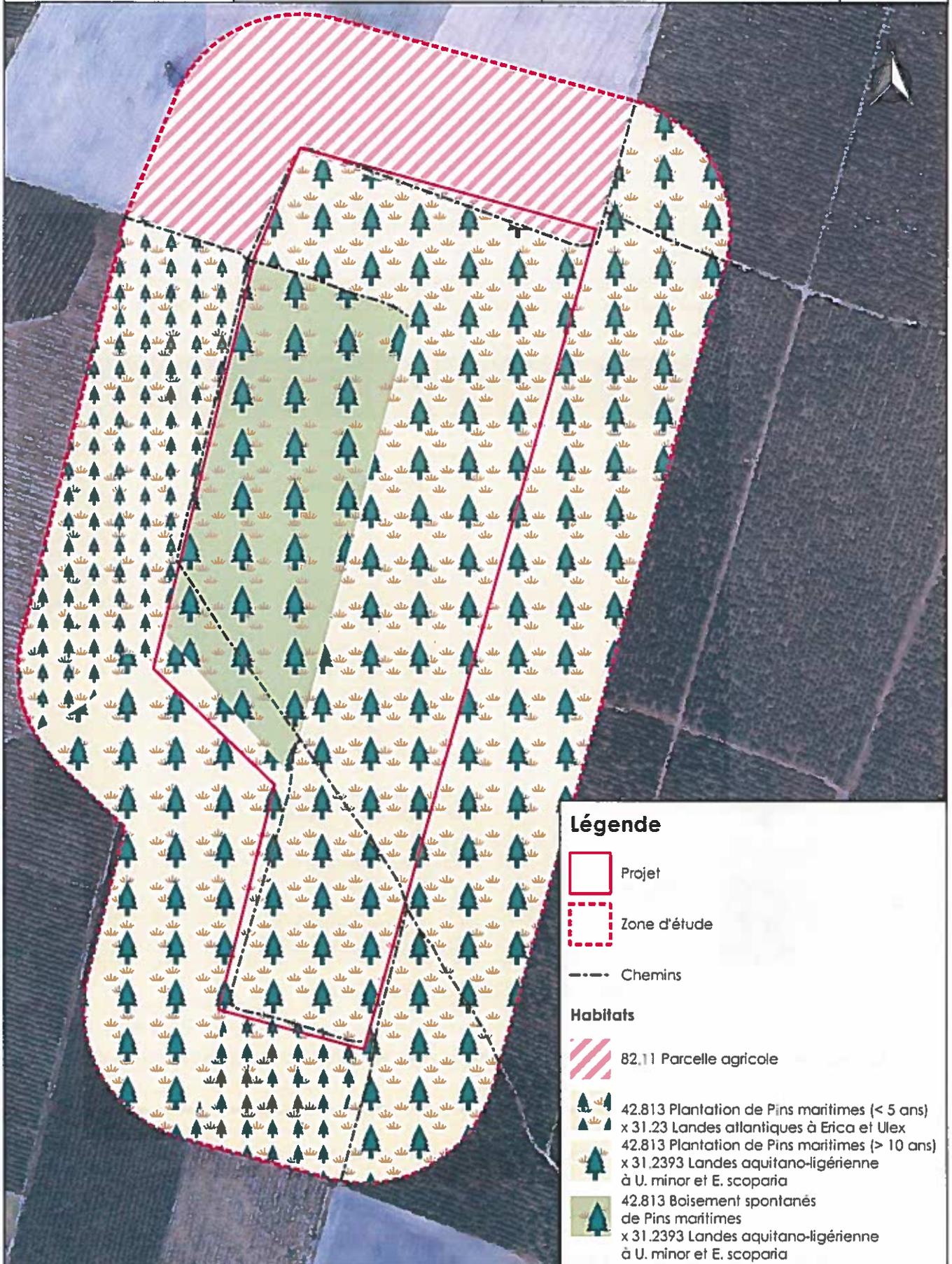
Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes euro	Description	Statut	Enjeux
1		82.11	-	Parcelle agricole	-	Faibles
2		42.813	-	Plantation de Pins maritimes (< 5 ans)	-	Forts
		x 31.23		Lande atlantique à Erica et Ulex		Modérés
3		42.813 x 31.2393	-	Plantation de Pins maritimes (>10 ans) x Lande aquitano-ligérienne à U. minoe et E. scoparia	-	Faibles
4		42.813 x 31.2393	-	Boisement spontané de Pins maritimes x Lande aquitano-ligérienne à U. minor et E. scoparia	-	Faibles

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



III.1 Milieu 2 : Parcelle agricole

Il s'agit de la parcelle agricole qui se développe au Nord du projet.

Cette parcelle se caractérise par un impact anthropique important. Cet impact est lié aux activités agricoles nécessaires à la mise en place des cultures (nettoyage des terres et plantations des céréales et légumes cultivés) puis à leurs entretiens.

Ces parcelles font l'objet d'une rotation culturale (cultures de Maïs et de Carotte).

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit de parcelles agricoles. Ces parcelles sont cultivées en culture biologique. Aucune flore messicole rare et/ou menacée n'a été rencontrée dans ce milieu.

Les cultures présentes sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachées, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat : **82.11 Parcelle agricole.**

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Figure 7 : Milieu 2

III.2 Milieu 2 : Pins maritimes sur lande à Erica et Ulex

Il s'agit de parcelles plantées en Pins maritimes (situées à l'Ouest du projet ainsi qu'au Sud). Les arbres ont un âge d'environ 4 ans. Ces arbres sont sains.

Cette plantation se développe sur une lande arbustive mésophile à sèche, dominée par l'Ajoncs d'Europe et la Callune.

Une espèce patrimoniale a été contactée dans ce milieu, il s'agit de la Fauvette pitchou.

L'intérêt écologique de ce terrain est fort à modéré. Il s'agit d'une parcelle forestière classique dans le département des Landes qui se développe sur une lande arbustive plutôt sèche. Cette dernière est le support d'une avifaune patrimoniale (*Sylvia undata*)

Les landes/boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés, selon la typologie Corine Biotope, aux habitats : **42.813 Plantation de Pins maritimes** sur lequel se développe l'habitat **31.23 Lande atlantique à Erica et Ulex**.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Figure 8 : Milieu 2

III.3 Milieu 3 : Pins maritimes sur lande aquitano-ligérienne

Il s'agit d'une parcelle plantée en Pins maritimes (située au sein du projet). Les arbres ont un âge d'environ 15 ans. Ces arbres sont sains. Il n'y a pas de traces de la tempête Klaus de 2009.

Cette plantation se développe sur une lande arbustive mésophile à sèche, dominée par l'association de la Bruyère à balais et d'Ajoncs (nains et d'Europe). Cette sous-strate arbustive a souffert d'un entretien récent relatif à la gestion sylvicole de la parcelle.

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée dans ce milieu.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une parcelle forestière classique dans le département des Landes qui se développe sur une lande arbustive plutôt sèche. Toutefois, cette parcelle, de par sa situation, facilite la circulation de la grande faune mammalienne du secteur.

Les landes/boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés, selon la typologie Corine Biotope, aux habitats : **42.813 Plantation de Pins maritimes** sur lequel se développe l'habitat **31.2396 Lande aquitano-ligérienne**.

L'état de conservation de cette lande ne permet pas de la classer en habitat d'intérêt communautaire.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.

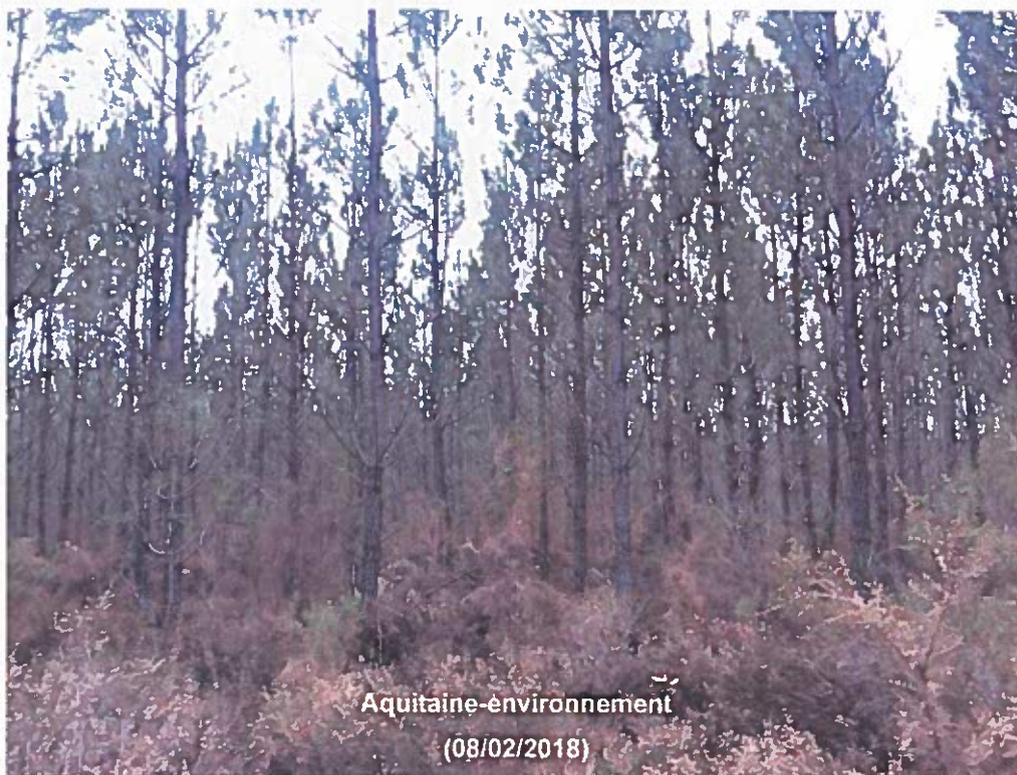


Figure 9 : Milieu 3

III.4 Milieu 4 : Pins maritimes sur lande aquitano-ligérienne

Il s'agit d'une parcelle boisée en semi de Pins maritimes (située au sein du projet). Les arbres ont un âge d'environ 12 ans. Ces arbres sont sains. Il n'y a pas de traces de la tempête Klaus de 2009.

Ce boisement se développe sur une lande arbustive mésophile à sèche, dominée par l'association de la Bruyère à balais et d'Ajoncs (nains et d'Europe).

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée dans ce milieu.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une parcelle forestière classique dans le département des Landes qui se développe sur une lande arbustive plutôt sèche.

Les landes/boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés, selon la typologie Corine Biotope, aux habitats : **42.813 Boisement de Pins maritimes** sur lequel se développe l'habitat **31.2396 Lande aquitano-ligérienne**.

L'état de conservation de cette lande ne permet pas de la classer en habitat d'intérêt communautaire.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.

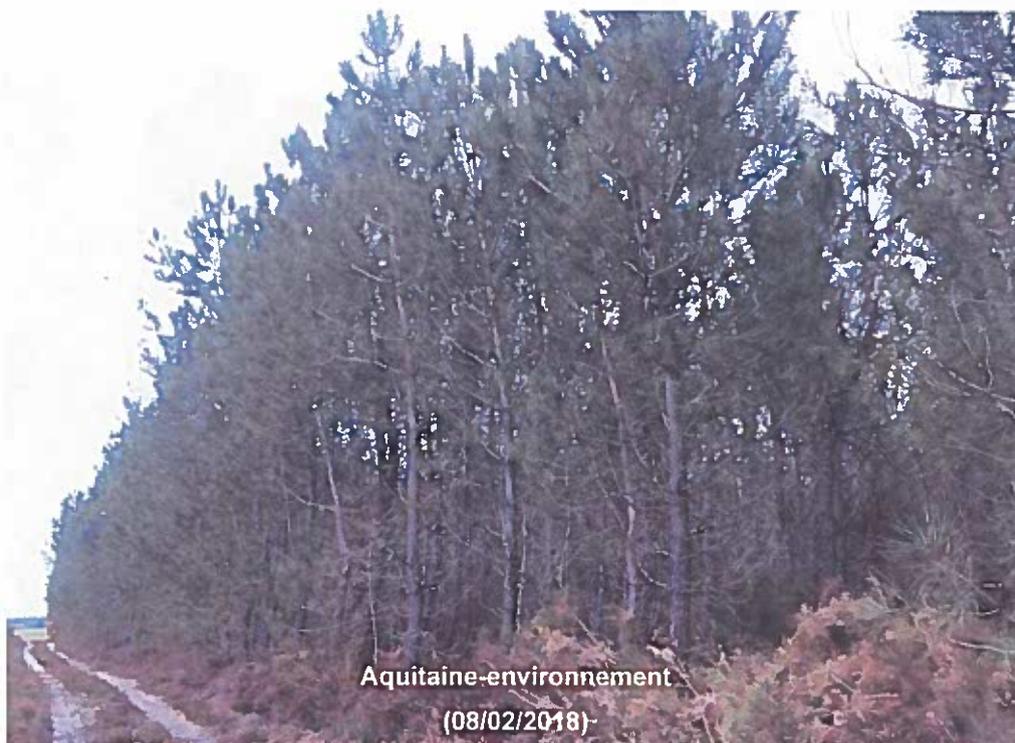


Figure 10 : Milieu 4

IV FAUNE

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 13 espèces d'Oiseaux,
- 1 espèce de Mammifère.

IV.1 Amphibiens

Concernant les Amphibiens, aucune espèce n'a pu être inventoriée.

Les habitats présents au droit du projet ne regroupent pas les conditions nécessaires à l'établissement d'une population d'amphibien (milieux mésophiles, absence de fossés).

IV.2 Reptiles

Même si les chemins présents aux abords du site semblent favorables à l'accueil du Lézard des murailles, au sein de l'aire d'étude, aucune espèce de reptile n'a été recensée lors des investigations de terrain.

IV.3 Entomofaune

Concernant la faune entomologique, les Lépidoptères, Orthoptères et Odonates n'ont pas été inventoriés au vu des périodes tardives de réalisation des investigations de terrain.

Les Chênes présents au droit du périmètre d'étude ont fait l'objet d'un inventaire spécifique, concernant l'hébergement d'éventuels coléoptères patrimonial (Grand Capricorne ou Lucane cerf-volant), mais celui-ci s'est révélé négatif.

IV.4 Avifaune

Sur l'aire d'étude, 13 espèces d'oiseaux ont été identifiées.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Bern	DO	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Art 1 Art 3	/	An. 3	An II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art 3	An. II	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Art 1	/	/	An II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Art 3	/	/	An II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Art. 1	/	/	An II/1 An III/1	LC (nicheur)

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Bern	DO	
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Art 3	/	An 2	An I	LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Art 1	/	/	An II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An 3	An II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	/	/	An II/1 An III/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An 3	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Art 3	/	An 2	/	DD (hivernant) NA (passage) VU (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	/	An 2	/	NA (passage) LC (nicheur)
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Art 3	/	An 2	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art. 1 : Gibier chassable

Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

Art. 6 : Afin de permettre l'exercice de la chasse au vol, le préfet peut délivrer des autorisations exceptionnelles de désairage d'oiseaux des espèces

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Berne : Convention de Berne

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

An. III/2 : Limitation des autorisations de vente, transport et détention.

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

NT : Quasi-menacé

VU : vulnérable

EN : En danger

CR : En danger critique d'extinction

Tableau 4 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

Seule la Fauvette pitchou possède des statuts de protection élevés. Elle est classé LC. Cet oiseau a été observé hors emprise du projet de défrichement.

La Fauvette pitchou est protégée au titre de l'Article 3 de la protection nationale des oiseaux, de l'Annexe 2 des Convention de Bonn et de Bern et à l'annexe I de la directive oiseaux 79/409/CEE (son habitat est protégé). Toutefois, son statut sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2008 est LC (de préoccupation mineure).

Cette espèce a été observée hors projet, à proximité immédiate au Nord-ouest, dans une jeune pinède (Milieu 2). Aucun habitat présent dans les parcelles du projet ne fait parti de son habitat de prédilection.

D'après l'INPN, dans le Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie – MNHN : « *La Fauvette pitchou est une espèce sédentaire en France et qui est bien représentée dans le département des Landes. Dans les landes et le Poitou-Charentes elle trouve son optimum dans les plantations de résineux de 6 à 12 ans et dans les stades pré-forestier à Genêt, Ajoncs et Brande.* »

La gestion sylvicole des plantations de Pins maritimes des Landes, avec des plantations de tous âges et des zones en coupe rases (avec un faciès d'embroussaillage) favorise cet oiseau.

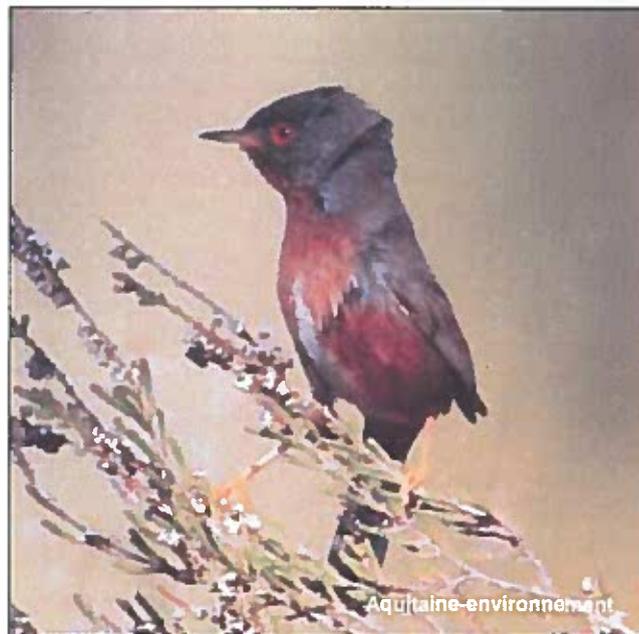


Figure 11 : Fauvette pitchou

IV.5 Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, de nombreuses traces de pas de Chevreuil ont été observées.

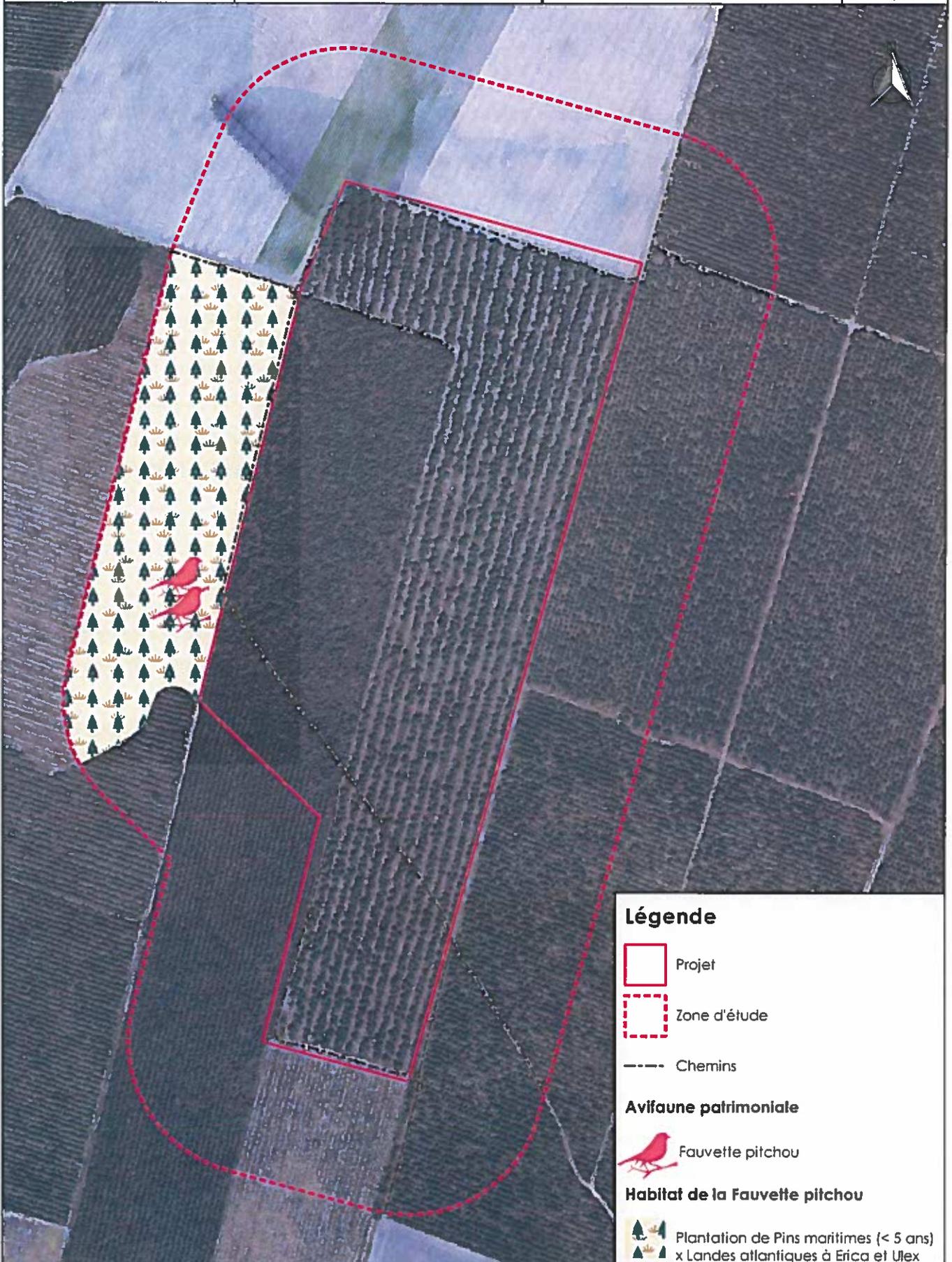
Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		PN	Berne	DH	Liste Rouge Nationale
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Art. 1	An III	/	LC

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987
- Art. 1 : Gibier chassable
- Berne : Convention de Berne
- An. III : Exploitations réglementée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
- NT : Quasi-menacé

Tableau 5 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.



V CONCLUSION

Concernant la Flore, aucun habitat situé sur l'aire d'étude ne présente d'intérêt communautaire. La plupart des habitats présents sont dégradés en raison des itinéraires sylvicoles menés sur les parcelles.

Aucune zone humide n'a été recensée sur le secteur. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation et du sol au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et tenant compte de la Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides (non paru au journal officiel à ce jour) suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 (n°386325).

Concernant l'Herpétofaune du secteur, seul le Lézard des murailles est susceptible d'être présent aux abords du projet, même si aucun individu n'a été recensé.

Concernant l'Avifaune patrimoniale, l'habitat de la Fauvette pitchou ne sera pas impacté par le projet. Son habitat actuel jouxte le projet au Nord-ouest. Les landes sur lesquelles ce sylvicole a été contacté, constitue une trame verte intéressante qui sera maintenue.

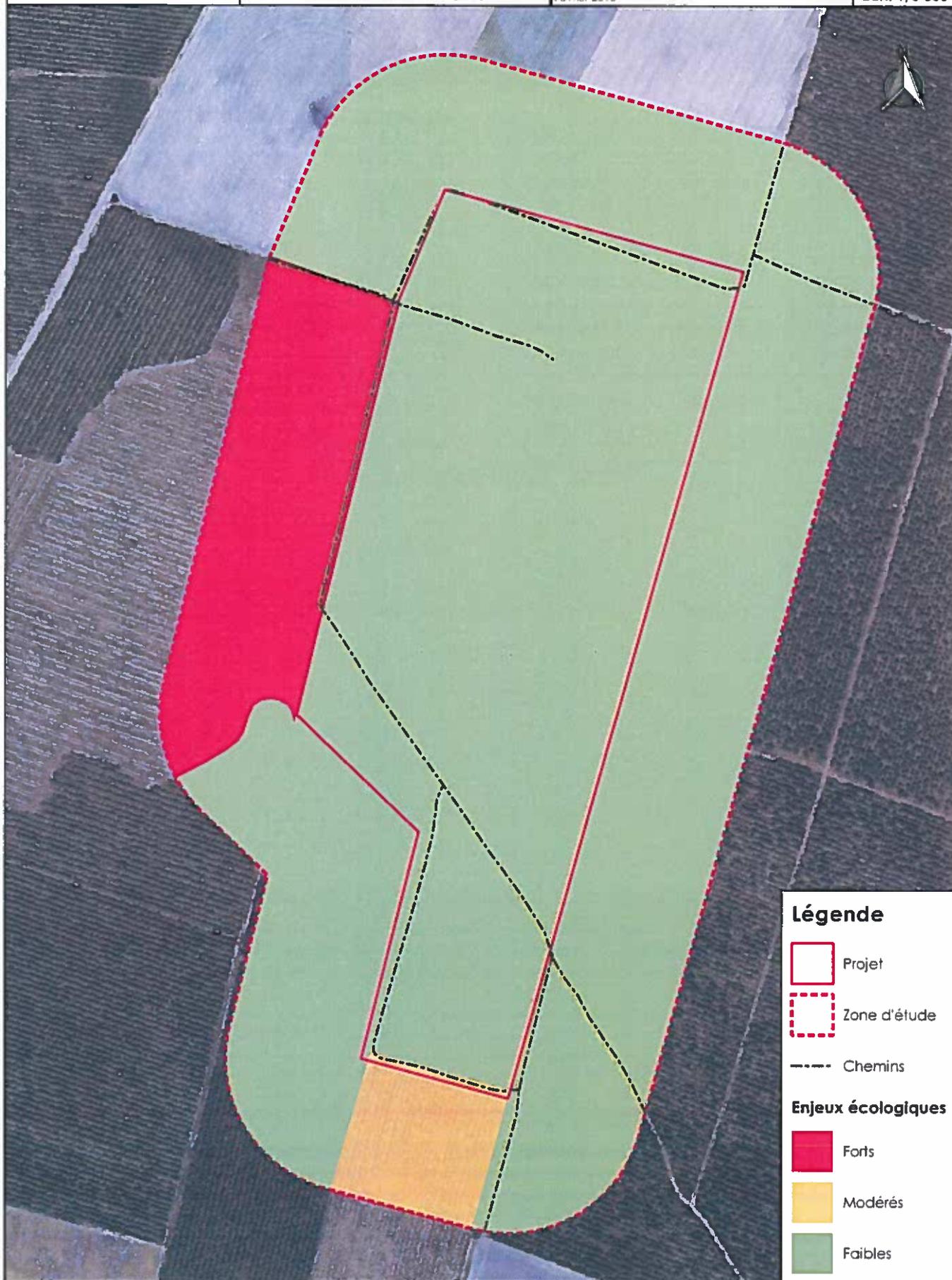
Concernant la Mammalofaune présente sur le secteur, aucun habitat ne sera dégradé.

Au vu du caractère mésophile des terrains et de la proximité de l'habitat potentiel, il existe une probabilité faible d'influence du projet sur les espèces susceptibles d'être présentes en limite extérieure de projet.

- **Mesures d'accompagnement**

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur la faune seront réduits.**

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Septembre et Janvier.



VI CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN

Objet de la visite de terrain	Date	Période	Expert	Prospection
Avifaune	8 février 2018	Aube 7h30 – 9h	FASAN Loïc	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	8 février 2018	Matinée 9h – 11h	FASAN Loïc	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	8 février 2018	Fin de matinée 11h – 12h	FASAN Loïc	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères (hors chiroptères)	8 février 2018	Après-midi 13h – 16h	FASAN Loïc	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	8 février 2018	Après-midi 13h – 16h	FASAN Loïc	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...

Tableau 6 : Inventaires réalisés sur le site